



→ BREVET PROFESSIONNEL

Code RNCP : 34214

Durée :

- Formation alternée sur deux ans
- de septembre à juin
- 437 h de formation en centre en 1ère année, puis 438 h en 2ème année
 - 12 semaines en centre par an
 - 40 semaines en entreprise par an (congés payés compris)

Lieu : Fauville en Caux

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation :

Formation gratuite pour l'apprenti-e
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences
+ d'informations sur www.cfa.naturapole.fr

Contact gestionnaire de contrat :

☎ Tél. 02 35 95 97 00

✉ cfa.fauville@educagri.fr

📍 1333 rue Bernard Thélu

Fauville en Caux

76640 Terres de Caux

🌐 www.cfa.naturapole.fr

Aménagements Paysagers Par Unités Capitalisables

Ce diplôme est également accessible
en formation continue ou en VAE

Objectifs de la formation

Le Brevet Professionnel par Unités Capitalisables est un diplôme de niveau 4, permettant d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de 16 à 29 ans
- Etre titulaire d'un CAP, d'un BEPA.
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec le responsable de formation.

L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat-es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

UC Nationales	<ul style="list-style-type: none"> • C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager • C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement • C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux • C4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux • C5 : Mettre en place des infrastructures
UCARE	<ul style="list-style-type: none"> • C6 : Valorisation des jardins

Evaluation - Validation

Le diplôme est composé de 6 unités capitalisables.

Chaque unité fait l'objet d'un contrôle en cours de formation.

Le Brevet Professionnel est délivré aux candidat-es ayant obtenu les 6 unités capitalisables.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite aux UC : 89,64 %
- Taux d'insertion professionnelle (à 12 mois, année N-2) : 85,71 %
- Taux moyen de satisfaction : 84,75 %

Rémunération

Année / Classe \ Age	16 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact gestionnaire de contrat :

☎ Tél. 02 35 95 97 00
✉ cfa.fauville@educagri.fr

📍 1333 rue Bernard Thélu
Fauville en Caux
76640 Terres de Caux
🌐 www.cfa.naturapole.fr



cfa.naturapole.fr